

Luxembourg, le 3 mars 2026

**Lettre circulaire 26/3 du Commissariat aux Assurances portant
modification de la lettre circulaire 24/1 du Commissariat aux
Assurances relative au Reporting annuel des agences
d'assurances**

Madame, Monsieur,

Le Commissariat aux Assurances (ci-après le « **CAA** ») avait publié *la lettre circulaire 24/1 relative au Reporting annuel des agences d'assurances* (ci-après « **LC 24/1** ») visant à fournir des explications générales sur le Fichier du Reporting Annuel et des précisions sur les modalités de remplissage dudit fichier.

Afin de garantir une parfaite cohérence entre les explications comprises dans la LC24/1 et le Fichier du Reporting Annuel, lequel a fait l'objet de modifications mineures, ainsi que d'intégrer une convention de nommage précisant sous quels noms les documents devront être remis au CAA, il y a lieu d'adapter le libellé de la LC 24/1 comme suit :

1. L'introduction de la LC 14/1 est remplacée avec la teneur suivante :

« Madame, Monsieur,

La présente lettre circulaire vise à fournir des explications générales sur le fichier du Reporting (« ci-après le « **Fichier du Reporting Annuel** ») devant être fourni annuellement par chaque agence d'assurances (ci-après l'« **Agence** ») et des précisions sur les modalités de remplissage de ses deux parties (A), intitulée « compte rendu » relative aux données chiffrées de l'activité de distribution de l'Agence pendant l'exercice de référence, et (B), intitulée « fiche de renseignement » concernant des informations générales sur l'Agence ».

2. Les termes « période de référence » sont remplacés par « exercice de référence » dans l'intégralité du texte de la LC 24/1.
3. Dans la Partie I, point 1.1., de la LC 24/1,
 - (1) le mot « fichier » est remplacé par le mot « fichiers » ;
 - (2) les mots « pièces énumérées » sont remplacées par les mots « documents énumérés ».
4. Dans la Partie I, point 1.5., de la LC 24/1, les mots « et informations » sont supprimés.
5. Dans la Partie I, point 1.5., lettre e), de la LC 24/1, les mots «, sur base du formulaire mis à disposition sur le portail d'échange de fichiers, » sont insérés entre le mot « honneur » et « concernant ».
6. Dans la Partie I, est inséré à la suite du point 1.5., de la LC 24/1, un nouveau point 1.5**bis** de la teneur suivante :

« Il est demandé à l'Agence de nommer les documents repris au point 1.5 ci-avant devant être déposés au portail d'échange de fichiers selon la convention de nommage suivante :

Document concerné	Convention de nommage	Date à renseigner
Lettre d'accompagnement	LA_yyyymmdd.pdf	date du document
Projet de comptes annuels	PRA_yyyymmdd.pdf	date de fin de l'exercice
Comptes annuels définitifs	RA_yyyymmdd.pdf	date de fin de l'exercice
Procès-verbal de l'assemblée générale approuvant les comptes	PvRA_yyyymmdd.pdf	date de fin de l'exercice
Rapport du Commissaire aux Comptes	RCAC_yyyymmdd.pdf	date de fin de l'exercice
Déclaration sur l'honneur	DH_yyyymmdd.pdf	date du document
Statuts coordonnés	STAT_yyyymmdd.pdf	date du document
Organigramme	ORG_yyyymmdd.pdf	date du document
Extrait du registre des bénéficiaires effectifs (RBE)	RBE_LUX_yyyymmdd.pdf	date du document
Extrait du registre de commerce (RCS)	BR_LUX_yyyymmdd.pdf	date du document

»

7. À la Partie I, point 1.6., sous-point 2*bis*., de la LC24/1, l'alinéa 1^{er} est modifié comme suit :
- (1) Les mots « brutes émises par les entreprises d'assurance » sont insérés entre le mot « primes » et le mot « relatives » ;
 - (2) Les mots « ,desquelles les taxes sont exclues » sont insérés à la fin du premier alinéa.
 - (3) Le deuxième alinéa est supprimé.
8. A la Partie I, point 1.6., le sous-point 9, de la LC 24/1 est modifié comme suit :
- (1) le mot « modifiée » est inséré entre le mot « Loi » et « du » ;
 - (2) les mots « telle que modifiée » sont supprimés.
9. Dans l'intitulé de la Partie II., lettre A, point 2.5., de la LC 24/1, le terme « R0010 » est remplacé par le terme « R0310 ».
10. Dans la Partie II, lettre A., point 2.11., premier alinéa, de la LC 24/1, le mot « brut » est supprimé.
11. Dans la Partie II, lettre B, au troisième alinéa, de la LC24/1, le mot « fichier » est remplacé par le mot « fichiers ».
12. Dans la Partie II, lettre B, au deuxième alinéa, premier tiret, premier sous-point, du point 2.13., de la LC 24/1, le mot « devront » est remplacé par le mot « doivent ».
13. Dans la Partie II, lettre B, au deuxième alinéa, premier tiret, deuxième sous-point, du point 2.13., de la LC 24/1, le mot « contrats » est remplacé par le mot « Contrats ».
14. Dans la Partie II, lettre B, au quatrième alinéa du point 2.18., de la LC 24/1, le troisième alinéa est supprimé.
15. À la partie II, lettre B., le point 2.21., de la LC 24/1 est modifié comme suit :
- (1) Au premier alinéa
 - (i) Le mot « renseignées » est remplacé par le mot « renseignés »
 - (ii) les mots « et les membres du comité de direction » sont insérés entre le mot « journalière » et les mots « , s'il » ;

(2) Le troisième alinéa prend la teneur suivante :

« Par « délégué à la gestion journalière » et « membre du comité de direction » sont visées les personnes reprises comme telles sur l'extrait du RCS. Lorsqu'à côté de l'activité de distribution d'assurances, l'Agence exerce encore d'autres activités, le délégué à la gestion journalière ne doit pas nécessairement correspondre aux agents assurant la gestion journalière de l'Agence (agrés par le CAA) pour l'activité de distribution d'assurances. Ces derniers doivent être renseignés au module FIR.A.0050. »

(3) Au quatrième alinéa, le terme « C0050 » est remplacé par le terme « C0080 » ;

(4) Au cinquième alinéa, le terme « C0070 » est remplacé par le terme « C0100 » ;

(5) Au sixième alinéa, le terme « C0090 » est remplacé par le terme « C0120 » ;

(6) Le septième alinéa est supprimé.

16. Dans la Partie II, lettre B., les points 2.27. et 2.28., de la LC 24/1 sont supprimés.

Le Comité de Direction